



Coss - Infos

«Agenda 21»

Par
Claude-Alain Monnard

En 1992 se tenait à Rio de Janeiro une conférence mondiale sur l'environnement. Elle réunissait autour d'une même table des représentants de gouvernements de nombreux pays, des Nations unies, des milieux scientifiques et économiques, d'organisations non gouvernementales, pour évoquer l'avenir de la communauté mondiale.

Ces réflexions et discussions aboutirent à la constatation fondamentale que l'humanité ne pouvait appréhender isolément les défis du XXI^e siècle. Pour les relever et trouver des solutions efficaces durables, il était indispensable de penser globalement et d'agir localement en promouvant l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité environnementale.

Définitions

Selon la Conférence mondiale sur l'environnement, «le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs». Thèmes extrêmement vastes impliquant que chaque nation, canton et commune débattent de la question de savoir ce qu'est, de son point de vue, le développement durable.

L'Agenda 21, principal document final émis par la Conférence, est donc un programme qui donne à une collectivité ou une administration les structures et les moyens pour s'orienter vers un développement durable.

Objectifs

Ils sont nombreux, ambitieux et variés! Dans son programme de législature 2007 - 2012, le Conseil d'Etat vaudois tient à:

- 1) maîtriser les finances publiques;
 - 2) agir contre le réchauffement climatique;
 - 3) préserver l'environnement et les ressources naturelles;
 - 4) intégrer les jeunes.
- Pour ce faire, le gouvernement vau-

dois dispose de plusieurs leviers d'action. Mais, sans la participation des communes, des entreprises et des particuliers, impossible d'atteindre de tels objectifs!

«Agenda 21 local» (A21L)

Cossonay fait partie des 165 communes suisses qui présentent leur démarche sur la banque de données de l'Office fédéral du développement territorial (www.are.admin.ch).

Après avoir effectué une analyse de ses activités sous l'angle du développement durable, chaque commune rédige une déclaration d'engagement dans ce processus. C'est l'Agenda 21 local, document qui décrit, justifie et planifie la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures.

Chaque collectivité s'adapte aux thèmes qu'elle juge prioritaires en fonction de sa situation et de ses besoins. L'A21L s'adresse aussi bien à des petites localités qu'à des grandes villes. L'atout essentiel pour la réussite de la démarche réside dans le dialogue entre les différents partenaires, autorités, associations et citoyens de la commune.



Encourager le dialogue.

À Cossonay

L'idée de se lancer dans une telle démarche remonte à la décision prise par les autorités de réaliser des économies d'énergie substantielles dans les bâtiments du PAM, précise Bernard Keller, municipal. Par des mesures simples, nous avons pu économiser entre 10 et 15% du gaz de chauffage!

En 2006, la Municipalité s'était penchée sur le développement durable



Préserver les biens construits.

de son milieu grâce à une Conception d'Evolution du Paysage (CEP) à laquelle des représentants de la population avaient été associés. *À partir de là, et pour aller plus loin, il était donc logique que nous nous intéressions à l'Agenda 21!* continue B. Keller.

Seulement, on ne peut pas «démarrer n'importe comment»! *En lien avec le bureau Bio-Eco de Cossonay, nous avons procédé à une démarche de diagnostic de la politique et des actions entreprises dans la commune, examinées sous l'angle du développement durable.*

Outil «Facteur 21»

Ce logiciel d'analyse portant sur 10 domaines donne l'occasion de faire la synthèse des forces et des faiblesses d'une commune. Il permet de savoir d'où l'on part, de connaître les compétences communales, de dresser la liste de ce qui a déjà été entrepris et en dernier lieu, il propose une série d'actions tournées vers un développement durable. Le diagnostic effectué avec l'outil «Facteur 21» représente une «photo» de la commune de Cossonay prise entre décembre 2007 et juin 2008. *Dans bien des domaines, on se rend compte qu'on est «pas mal»!* déclare B. Keller avec sourire.

Diagnostic

Dans les trois domaines de la protection de l'environnement et

l'aménagement du territoire, la gestion de la mobilité et des transports, la gestion des bâtiments, la commune se montre très active et enregistreur de bons résultats.

Sur les thématiques liées à la communication, la sécurité publique, la culture et les loisirs, l'économie et les finances, des mesures ont été prévues et des priorités d'actions fixées. Enfin, «Facteur 21» montre que les autorités doivent rester attentives à ne pas laisser de côté les domaines où la commune a moins de marges de manœuvre et de potentiel d'action: la santé et la prospérité sociale.

Suite de la démarche

Les progrès vers un développement durable ne vont pas résulter d'une révolution qui changerait brusquement les règles du jeu. Ils seront obtenus par de multiples ajustements. La démarche va se faire pas à pas. Il s'agira à brève échéance de nommer une commission de l'Agenda 21, et d'informer la population. Puis la Municipalité proposera des fiches d'actions et de mesures à la commission de l'A21L et au Conseil communal. Les autorités présenteront les différents résultats aux gens en espérant que des habitants pourront à leur tour faire des propositions, compléter ou corriger les mesures envisagées. À ce stade, les responsables établiront les priorités et procéderont à la phase de la mise en application.